Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA OIA, veuillez visiter :
capaoia.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - OPÉRATEUR EN INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : OPTIONS CONDUITE DE MACHINES ET TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

CERTIFICATION PAR UNITÉS CAPITALISABLES : AUCUNE ÉPREUVE ÉCRITE NATIONALE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DE GESTION

Coefficient : Aucun coefficient national pour une épreuve écrite SESGDurée : 120 minutes

---

Matériel autorisé : **Aucune règle nationale de calculatrice ne s'applique à une épreuve écrite nationale SESG du CAPa OIA, car cette épreuve n'est pas prévue.**

Le sujet comporte **3 pages** numérotées de 1/3 à 3/3. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Les modalités et documents des situations certificatives sont définis par le centre habilité dans le cadre du référentiel et des unités capitalisables.

DOSSIER SUJET

MODALITÉS OFFICIELLES DE CERTIFICATION : CAP AGRICOLE OPÉRATEUR EN INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Pour la session 2026, le CAPa Opérateur en industries agroalimentaires est délivré par validation de sept unités capitalisables. Le règlement ne prévoit pas d'épreuve écrite nationale autonome de Sciences économiques, sociales et de gestion, ni de coefficient national associé à cette matière. Les capacités générales sont évaluées dans les situations certificatives prévues par le référentiel et organisées par le centre habilité. En conséquence, un sujet national de SESG noté sur 20 avec une durée, un coefficient et un barème ne peut pas être présenté comme une épreuve officielle de ce diplôme.

Repère de certification : UCG1 **(6,75 points)**

Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Cette capacité générale relève de l'évaluation par unités capitalisables. Elle ne constitue pas une partie d'une épreuve écrite nationale de SESG et ne possède pas de barème national sur 20.

1.1 (6,75 points) La validation de cette capacité s'effectue dans les situations certificatives prévues par le référentiel, selon les modalités du centre habilité. Aucun exercice national écrit de SESG n'est défini pour cette capacité.

Repère de certification : UCG2 **(6,75 points)**

Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

Cette capacité générale relève de l'évaluation par unités capitalisables. Elle ne constitue pas une partie d'une épreuve écrite nationale de SESG et ne possède pas de barème national sur 20.

2.1 (6,75 points) La validation de cette capacité s'effectue dans les situations certificatives prévues par le référentiel, selon les modalités du centre habilité. Aucun exercice national écrit de SESG n'est défini pour cette capacité.

Repère de certification : UCG3 **(6,5 points)**

Interagir avec son environnement social

Cette capacité générale relève de l'évaluation par unités capitalisables. Elle ne constitue pas une partie d'une épreuve écrite nationale de SESG et ne possède pas de barème national sur 20.

3.1 (6,5 points) La validation de cette capacité s'effectue dans les situations certificatives prévues par le référentiel, selon les modalités du centre habilité. Aucun exercice national écrit de SESG n'est défini pour cette capacité.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ORGANISATION DE LA CERTIFICATION DU CAPA OIA

Le CAPa OIA est organisé en sept unités capitalisables. Les capacités générales sont rattachées notamment aux UCG1, UCG2 et UCG3. Les capacités professionnelles sont évaluées dans les unités correspondantes, selon l'option et les situations certificatives définies dans le cadre réglementaire. Ces modalités ne créent pas une épreuve nationale écrite de SESG, un coefficient de SESG ou un barème de 20 points pour cette matière.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.